



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

trafic

Question écrite n° 86492

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la propagation du trafic de stupéfiants dans plusieurs communes du département de la Seine-Saint-Denis. En effet, il n'est pas un seul jour, sans que les forces de police ne découvrent une nouvelle cache, une équipe différente de revendeurs ou de dealers ; un nouvel immeuble où les toxicomanes peuvent venir s'approvisionner en substances illicites ; un nouveau quartier dans une nouvelle commune. Malgré la qualité et l'efficacité du nouveau préfet de la Seine-Saint-Denis et des directives données par le chef de l'État, de renforcement de la lutte contre l'insécurité, la police nationale et ses services spécialisés ne peut pas se retrouver seule face à cette montée inquiétante dans les quartiers du trafic de stupéfiants, surtout quand il atteint les plus jeunes des habitants. Dans un quartier, tout se sait, il convient donc d'y avoir des yeux et des oreilles, en obtenant le concours indispensable de la population. Cette population est souvent atteinte par la loi du silence et la pratique de l'omerta, dans un climat pesant de peur et de crainte, notamment du risque de représailles. Pour mieux isoler ces trafiquants de quelque niveau qu'il puisse être, il conviendrait de lancer un programme de mobilisation et de coopération, visant à inciter les habitants à donner des informations aux forces de police, dans la confidentialité et l'anonymat. Ce programme pourrait associer élus et associations et être répétée deux à trois fois par an, selon une programmation concertée et médiatisée. Une telle initiative serait très appréciée par la population qui vit au quotidien ce phénomène et déplore souvent une certaine passivité des pouvoirs publics. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur ce dossier et cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86492

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 2010, page 8990

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)